
MARCHE DE TRAVAUX

Acte d'engagement

Lot n°

Objet du marché : AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE A L'INTERSECTION DES RUES PASTEUR ET D160e1

Maître d'ouvrage

VILLE DE NOYELLES GODAULT

Procédure de passation

Procédure adaptée – de l'article 28 du code des marchés publics

Maître d'œuvre

REVAL

Personne habilitée à donner les renseignements de l'article 109 du Code des marchés publics

Monsieur le Maire

Copie de l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de créances ou de nantissement dans les conditions de l'article 106 du Code des Marchés Publics.

Date

Signature

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du maître d'ouvrage par le certificat de cessibilité.

Organisme chargé des paiements

Trésorerie de HENIN BEAUMONT

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Notification du marché

Date de notification :

Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Un ordre de service spécifique émis par le maître d'ouvrage précisera la date de commencement d'exécution.

Sommaire

1. Contractant (le titulaire est une personne physique)	3
2. Contractant (le titulaire est une personne morale)	3
3. Contractant (le titulaire est un groupement de personnes)	4
4. Objet – Intervenants	6
4.1 Objet du marché.....	6
4.1 Forme des marchés	6
4.2 Options.....	7
4.3 Variante.....	7
4.4 Intervenants.....	7
4.4.1 La maîtrise d’œuvre est assurée par REVAL.....	7
4.4.2 La mission de coordonnateur en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée à :	7
5. Prix	7
5.1 Montant de l’offre	7
5.2 Modalités de variation des prix.....	8
5.3 Décomposition du marché en phases techniques.....	8
5.4 Sous-traitance.....	8
6. Durée du marché – Délais d’exécution - Reconduction.....	9
6.1 Période de préparation	9
6.2 Délai d’exécution.....	9
7. Règlement des comptes - Avances.....	10
7.1 Délai de règlement.....	10
7.2 Mode de paiement.....	10
7.3 Avance	11
8. Pièces à produire par le cocontractant.....	11
9. Approbation du marché	12
ANNEXE A L’ACTE D’ENGAGEMENT ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE	13

1. Contractant (le titulaire est une personne physique)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M.
 agissant en mon nom personnel,
 domicilié à

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article *Sous-traitance* ci-après sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

2. Contractant (le titulaire est une personne morale)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi la personne morale désignée ci-dessous, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M.
 agissant au nom et pour le compte de la société dénommée :

Ayant son siège social :

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- -AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle

encourt :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article *Sous-traitance* ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

3. Contractant (le titulaire est un groupement de personnes)

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints

cotraitants solidaires

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

1^{er} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société : Capital :

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M

agissant en mon nom personnel,
domicilié à

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

La société (cas de la personne morale.....représentée par Mou Monsieur (cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage.

La société (cas de la personne morale représentée par Mou Monsieur (cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le mandataire du groupement conjoint.

La société (cas de la personne morale représentée par Mou Monsieur (cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le mandataire du groupement solidaire.

2^{ème} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M
.....
agissant au nom et pour le compte de la société :
Ayant son siège social :
Forme de la société : Capital :
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M
agissant en mon nom personnel,
domicilié à
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

3^{ème} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M
.....
agissant au nom et pour le compte de la société :
Ayant son siège social :
Forme de la société : Capital :
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M
agissant en mon nom personnel,

domicilié à

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,
- -AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

	1^{er} cocontractant	2nd cocontractant	3^{ème} cocontractant
Compagnie
N° de police

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article *Sous-traitance* ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encouront.

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

4. Objet – Intervenants

4.1 Objet du marché

La consultation a pour objet : l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues Pasteur et D161e1

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Lieu d'exécution : NOYELLES GODAULT

4.1 Forme des marchés

Les marchés ne comportent pas de tranche.

L'opération de travaux est allotie, la consultation porte sur 2 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés à lots séparés :

Désignation des lots	
Lot 1	Voirie - Assainissement
Lot 2	Réseaux Divers

4.2 Options

Les marchés ne comportent pas d'options obligatoires.

4.3 Variante

Dans le cas de proposition de variante, les entreprises devront impérativement répondre à la solution de base et fournir un dossier spécifique aux variantes comportant un acte d'engagement portant la mention « Variante », un détail estimatif portant la mention « Variante », un bordereau des prix portant la mention « Variante », un additif au CCTP portant la mention « Variante ».

4.4 Intervenants

4.4.1 La maîtrise d'œuvre est assurée par REVAL

Il est titulaire d'une mission complète de Maitrise d'Œuvre.

4.4.2 La mission de coordonnateur en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée à :

Pour la phase étude : A désigner ultérieurement.

Pour la phase travaux : A désigner ultérieurement.

5. Prix

5.1 Montant de l'offre

En cas d'entreprise unique ou de groupement solidaire sans répartition des paiements :

Montant H.T. :

Montant H.T. (en lettres) :

.....

TVA au taux de 19,60 % Montant :

Montant T.T.C :

Montant T.T.C (en lettres) :

.....

En cas de groupement conjoint, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun sont décomposés dans le tableau ci-après :

Désignation des prestations	Désignation des cotraitants	Montant H.T.
TOTAL		

Tableau à valoriser par les candidats groupés

Montant H.T. :

Montant H.T. (en lettres) :

.....
 TVA au taux de 19,60 % Montant :
 Montant T.T.C :
 Montant T.T.C (en lettres) :

Versement de la rémunération du mandataire du groupement conjoint :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses travaux. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

En cas de groupement solidaire avec répartition des paiements, le montant du marché revenant à chacun des membres du groupement est décomposé dans le tableau ci-après :

Désignation de l'entreprise	Montant des travaux en euros H.T.
TOTAL	

Tableau à valoriser par les candidats groupés

Montant H.T. :
 Montant H.T. (en lettres) :

 TVA au taux de 19,60 % Montant :
 Montant T.T.C :
 Montant T.T.C (en lettres) :

5.2 Modalités de variation des prix

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois défini au CCAP.
 Les modalités de révision de prix sont définies au C.C.A.P.

5.3 Décomposition du marché en phases techniques

Les lots désignés ci-après font l'objet d'un découpage en phase technique d'exécution.

5.4 Sous-traitance

Le titulaire :

- n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.
- envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

Cas d'une entreprise unique :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation T.T.C
	TOTAL =	

Cas d'un groupement :

Entreprise Sous-traitée	Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation T.T.C
		TOTAL =	

6. Durée du marché – Délais d'exécution - Reconduction

6.1 Période de préparation

Les durées de la période de préparation des différents lots sont les suivantes :

N°	Désignation du lot	Durée de préparation
1	VOIRIE-ASSAINISSEMENT	30jours
2	RESEAUX DIVERS	30jours

Elle commencera à courir à compter de notification.

La période de préparation, celle-ci est exclue du délai d'exécution du lot considéré.

6.2 Délai d'exécution

Les délais d'exécution de chaque lot sont définis comme suit (en jours calendaires pour les durées en mois et en semaines, et en jours ouvrés pour les durées en jours):

N°du lot	Désignation	Délai
1	VOIRIE-ASSAINISSEMENT	3 mois

2	RESEAUX DIVERS	2 mois
---	----------------	--------

Le délai d'exécution de chaque lot court à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution du lot concerné.

7. Règlement des comptes - Avances

7.1 Délai de règlement

Le délai maximum de paiement des avances est de 30 jours, à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Notification du marché ;
- Notification de l'acte qui emporte commencement du marché si un tel acte est prévu (OS. de démarrage) ;
- Date de fourniture de la garantie le cas échéant.

Le délai de règlement des acomptes, des règlements partiels définitifs ou du solde est de 30 jours, à compter de la réception de la demande de paiement par le maître d'ouvrage ou son représentant.

Le taux d'intérêts moratoires est fixé à l'article *Intérêts moratoires* du C.C.A.P.

Le représentant du maître d'ouvrage est chargé des vérifications et contrôles définis au CCAP concernant les paiements.

7.2 Mode de paiement

Cas d'un titulaire unique :

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB).

Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements :

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché :

par virement bancaire sur un compte ouvert au nom du mandataire du groupement solidaire (joindre un RIB)

par virement bancaire sur un compte commun ouvert au nom du groupement (joindre un RIB)

Cas d'un groupement conjoint :

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement (joindre les RIB) selon la répartition suivante :

Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements :

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement (joindre les RIB) selon la répartition suivante :

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DES COTRAITANTS	PRESTATIONS CONCERNEES	PRIX TTC
-----------------------------	------------------------	----------

Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire		

7.3 Avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur (article 87 et suivants du CMP), sauf renonciation expresse des bénéficiaires indiquée ci-dessous.

Le taux de l'avance est fixé à 5 %.

L'avance sera calculée, en fonction de la durée du marché, dans les conditions définies à l'article 87-III du code des marchés publics.

Titulaire unique ou mandataire : refuse de percevoir l'avance

Deuxième cotraitant, l'entreprise : refuse de percevoir l'avance

Troisième cotraitant, l'entreprise : refuse de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article *Avance* du C.C.A.P qui détermine également les garanties à mettre en place par le ou les entreprises.

8. Pièces à produire par le cocontractant

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations

et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

A :

Le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire, (ou des) prestataire(s)

.....
.....
.....

9. Approbation du marché

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous :

Montant H.T. :

Montant TVA au taux de 19,60 % :

Montant T.T.C :

Montant T.T.C en lettres :

.....
.....

Les sous-traitants proposés à l'article *Sous-traitance* ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A.....

le

Le mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement.

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement en cours de marché.

L'exemplaire unique du marché ou le certificat de cessibilité a-t-il été restitué ?

OUI NON

Maître de l'ouvrage : Mairie de NOYELLES GODAULT

Personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :

.....
.....

Organisme chargé des paiements : Trésorerie de Henin Beaumont

Marché :

Lot n°1 - VOIRIE-ASSAINISSEMENT

Lot n°2 - RESEAUX DIVERS

Titulaire :

Prestations sous-traitées :

Nature :

.....

Durée :

.....

Montant H.T. :

.....

Montant TVA comprise :

.....

Sous-traitant :

– Nom, raison ou dénomination sociale :

.....

– Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

– Immatriculée à l'INSEE :

1. Numéro de SIRET :

- 2. Code nomenclature activité française (NAF) :
- 3. Numéro d'identification au registre du commerce :
- Adresse :
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

Condition de paiement du contrat de sous-traitance :

Avance :

- Le sous-traitant souhaite bénéficier de l'avance telle que prévue à l'article 87 du code des marchés publics de 5 % du montant des prestations sous-traitées.
- Le sous-traitant refuse de bénéficier de l'avance

Modalités de calcul et de versement des acomptes :

Date (ou mois) d'établissement des prix :

Modalités de variation des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

Capacités professionnelles et financières du sous-traitant :

.....
.....
.....
.....

A

Le

Le titulaire du marché ou le mandataire du groupement :

.....

A

Le

Le représentant de la personne publique :

.....

Pièces à joindre à l'acte spécial :

Déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;

Déclaration sur l'honneur du sous traitant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées aux articles 48, 49, 49.1 et 50 du code des marchés publics

Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Les attestations de règlement des administrations ou organismes chargés de l'assiette et du recouvrement (Impôts, URSSAF, Congés payés, ASSEDIC, Intempéries..) copies certifiées conformes

Engagement sur l'honneur du sous traitant qu'il n'emploie pas de travailleurs clandestins et qu'il emploie bien du personnel dûment déclaré et salarié conformément à la législation et au code du travail.

Attestations d'assurance responsabilité civile et décennale avec dates de validité (VALABLE A LA DATE DE DECLARATION D'OUVERTURE DU CHANTIER)

Attention ces attestations doivent être établies par la compagnie d'assurance et non pas par un courtier, et doivent impérativement faire mention de la loi 78-12 du 4 janvier 1978 et des articles 1792 et suivants du code civil.

Attestation QUALIBAT ou équivalent

Copie de la caution bancaire fournie au sous-traitant en cas de paiement par le titulaire

Il est rappelé aux sous-traitants que s'ils souhaitent sous-traiter les prestations qui leur ont été confiées, ils devront faire accepter et agréer leurs sous-traitants en produisant l'ensemble des informations portées sur cet acte spécial.

A défaut d'obtenir une délégation de paiement du maître de l'ouvrage, une caution devra être produite dans le délai de 8 jours de l'acceptation de leur sous-traitant. La non production de cette copie de la caution au représentant du maître de l'ouvrage empêche l'exécution des travaux par le sous-traitant indirect.

Par ailleurs, les sous-traitants, quel que soit leur rang, ne peuvent commencer à intervenir sur le chantier que sous réserve, d'une part, de leur acceptation et de leur agrément et, d'autre part, que s'ils ont adressé au coordonnateur de sécurité et protection de la santé des travailleurs, lorsque celui-ci est exigé par la loi, un plan particulier de sécurité et de protection de la santé, conformément à l'article L. 4532-9 du code du travail.